



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉUNION ANNUELLE SALAIRES... Bilan des mesures 2016

C'est par la connaissance des salaires appliqués et leur transparence qu'on peut contester les injustices et indiquer la politique souhaitable permettant de remédier aux inégalités.

Informers les salariés de TED, montrer les salaires dans toutes les catégories, permettre à chacun de se situer, c'est l'objet de ce travail réalisé par la CFDT depuis 2008.

Néanmoins, la large communication au personnel que nous réalisons a démontré que la complexité n'était pas un obstacle à l'information.

La CFDT rappelle que ces informations sont établies à partir des seules données fournies par l'employeur, que compte tenu du travail nécessaire, nous nous sommes concentrés sur les salaires payés à fin décembre 2016.

- Ces informations concernent **l'ensemble des salariés TED**, Moirans, Thonon les Bains, Vélizy (RFM, Services Centraux et LIS), jusqu'aux cadres 3B (pour les salaires, information partielle pour 3C, 1 sur 30 est payé par TED). Par contre les informations concernant les cadres 3C sont communiquées par TED pour les promotions et augmentations et le salaire moyen.
- Les salaires correspondent au **salaire de base brut en €** sans prime d'ancienneté pour les mensuels (à fin déc. 2016).
- Le salaire des cadres est un forfait annuel **ramené à une valeur mensuelle** comparable. La « part variable » (PV) est une somme versée **pour l'année** (elle apparaît sur les graphiques en (PVH) pour les hommes ou (PVF) pour les femmes).
- La répartition en « **centiles** » : *salaires 5 centiles à 95 centiles, Salaire médian, salaire mini et maxi et enfin, le salaire moyen*. Ils correspondent à la répartition de la population répartie en base 100 (le total de la catégorie étant égal à 100%). **Le salaire moyen** étant le total des salaires divisé par le nombre d'individus.
- **Le salaire médian** correspond à la moitié de la population, c'est aussi le salaire aux 50 centiles (il y a autant de personnes au-dessus qu'en dessous de ce salaire). La comparaison entre ces deux valeurs permet de savoir si le salaire de la catégorie est « tiré » vers le bas ou le haut.

Bilan de la politique salariale TED en 2016

LES OUVRIERS :

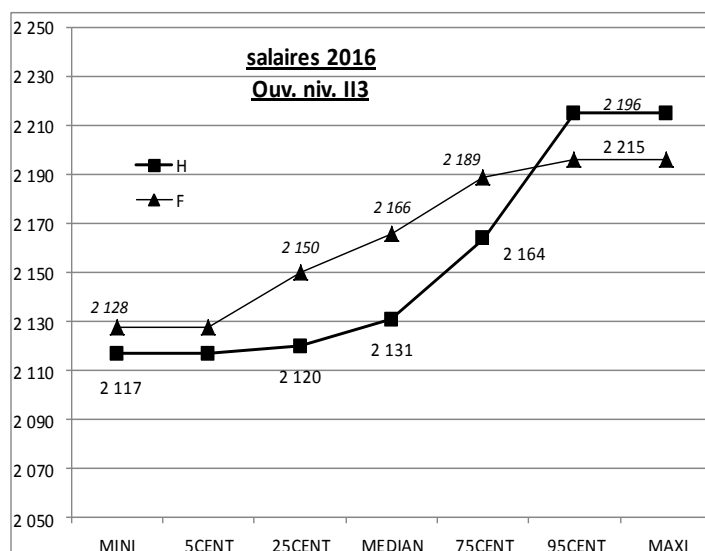
Ils sont 430 personnes dont 127 femmes.
Population en baisse (-24/2015).

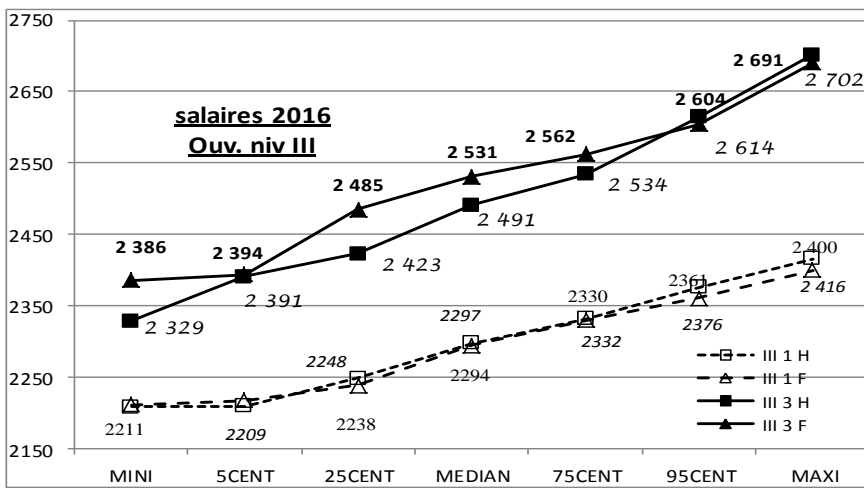
Ouvriers II 3 à III 3

La population classée au plus petit coefficient (II3) est composée de 15 personnes (7H et 8F). Le salaire moyen est de 2 159 €.

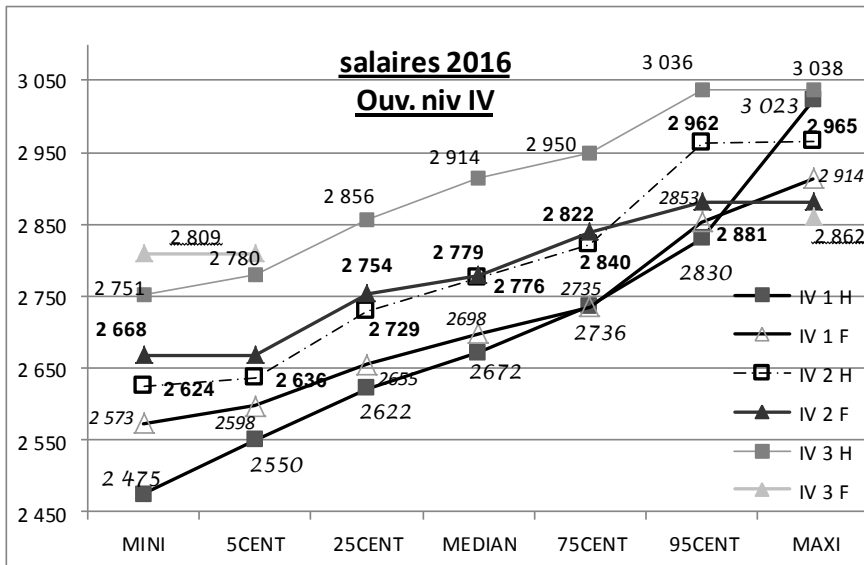
Légende : Triangle = femme, Carré = Homme

Cette représentation a été conservée pour tout le document.





Les populations des III1 et III3 sont les plus nombreuses 76 et 156 personnes et respectivement 24 et 47 femmes.



Ouvriers IV1 à IV3

La population des IV1 : 110 personnes dont 32 femmes seulement, les IV2 : 49 personnes dont 14 femmes et le top du top, 22 salariés classés IV3 dont 2 femmes.

Le salaire max des ouvriers 3 038 € avec un âge moyen de 48 ans et une ancienneté moyenne de 17 ans dont 4 ans dans la classification.

Compte tenu de l'effet de la grille, la dispersion des salaires est relativement contrôlée pour cette catégorie. Mais cet effet ne bénéficie

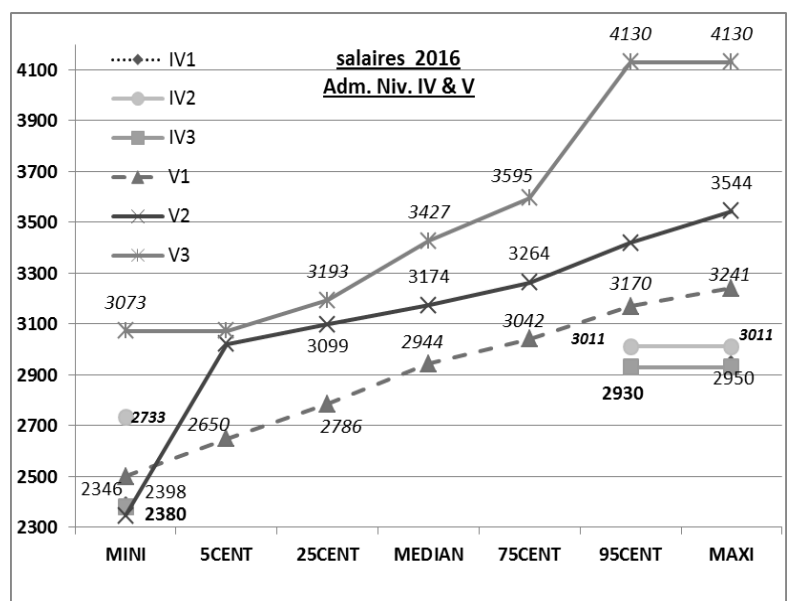
qu'aux ouvriers situés avant la qualification TA2, car au-delà, il n'y a plus de grille.

L'écart entre les salaires ouvriers est de 921 €, mais il faut préciser que pour un tel écart on trouve aussi une différence sur l'ancienneté (de 4 ans à 35 ans) et sur l'âge (36 à 57 ans) en moyenne. C'est une population qui diminue.

LES ADMINISTRATIFS :

C'est une population, 83 personnes (=2015), 68 femmes, 15 hommes. Cette filière est la plus éparpillée tant par les métiers qu'elle regroupe (de l'assistant-commercial au gardien/pompier) que par les qualifications.

		nb	Mini	Maxi
III 1	1	F	2270	-
	0	H	-	-
III 3	1	F	2648	-
	2	F	2648	2687
IV1	4	H	2398	2950
	23	F	2733	2799



Compte tenu du faible nombre de salariés niv III, pas de graphe.

légende :IV1 à V3,nous n'avons pas distingué les hommes des femmes



Le salaire max (4 130 €) va à une femme V3, le plus petit (2 270 €) à une femme III1.

Le salaire moyen à 3 179 € pour les hommes et 3 521 € pour les femmes.

salaire	mini	moyen	max
IV3F (6)	2785	2826	2911
V1H (4)	2689	2836	3000
V1F (25)	2300	2865	3230
V2H (3)	2976	3162	3473
V2F(15)	2850	3086	3312
V3H (2)	3062	3071	3080
V3F (15)	2950	3383	4030

L'écart entre les salaires extrêmes de cette filière est de 1 860 €. Il faut intégrer une donnée, les gardiens sont gérés dans cette catégorie. Or, leur organisation du travail (volume d'heures décalage...) peut fausser la comparaison avec les autres administratifs.

Ces écarts s'expliquent à la fois par des qualifications plus nombreuses et une plus forte dispersion des salaires consécutif à l'absence de grille et de minima. En effet, la seule garantie étant le TGA, un mini UIMM sécurisé par la négociation TED (115% TGA) qui évite la disparition du 13eme mois.

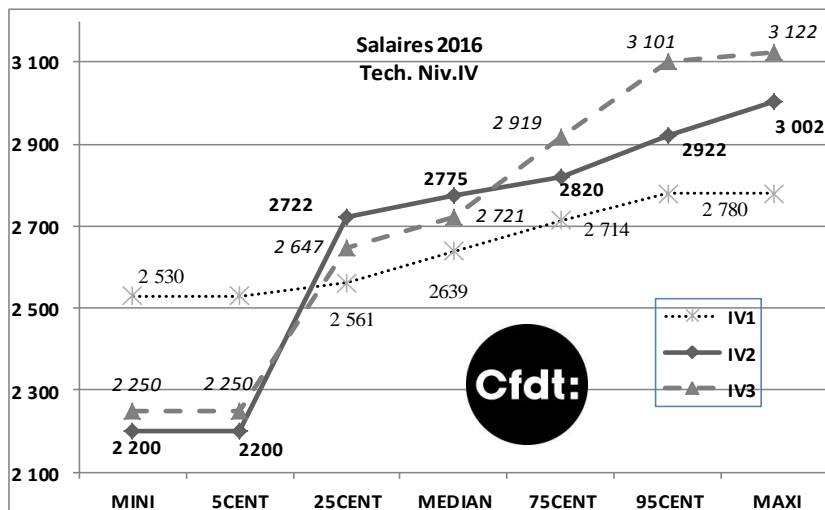
LES TECHNICIENS

C'est une des populations importantes de TED : 398 salariés dont 66 femmes (-8/2015).

Le salaire moyen de la catégorie est de 2 896 € pour les hommes et 2 909 € pour les femmes. Le salaire mini 2 119 € est un homme et le maxi 3 936 € est un homme.



Les techniciens niv.IV



Une autre population peu nombreuse :

1 homme II3

5 hommes III1,

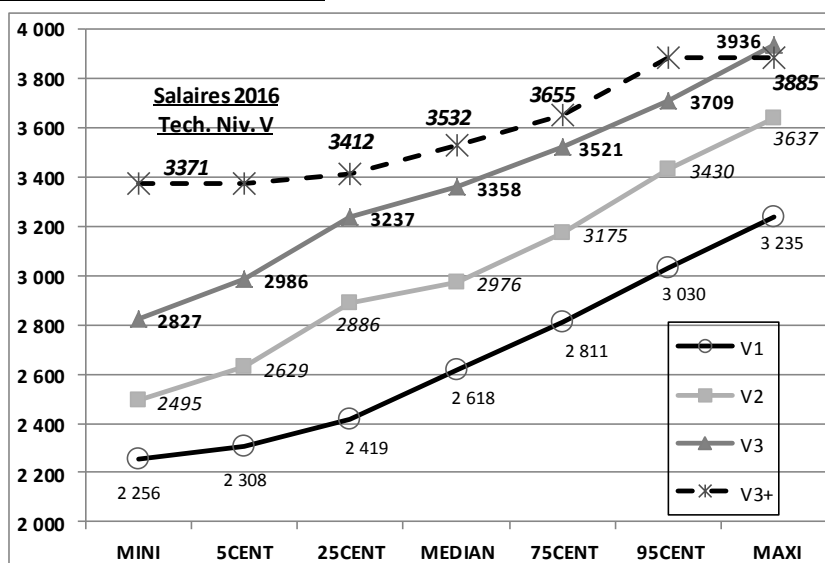
5 salariés III3 dont 2 femmes.

Le salaire moyen des III1 est de 2 274 €, celui des III3 de 2 517 €. Elle n'est pas représentée sur la courbe

Concernant les niveaux IV, 11 personnes IV1 dont 4 femmes, 21 IV2 (6 femmes et 15 hommes), 28 IV3 (3 femmes et 25 hommes).

Le salaire mini 2 200 € va à un IV2H, le maxi 3 122 € à un IV3H.

Les techniciens niv.V



Effectifs :

- 139 V1 dont 23 femmes;
- 103 V2 dont 18 femmes;
- 72 V3 dont 9 femmes ;
- 13 V3+ dont 1 femme.

Le salaire max du V3+ (3 885€) pour 1 homme, le mini V3+ 3 176 € à la seule femme.

Le salaire max du V3 (3 936 €) va à un homme, le mini de 2 827 € aussi.

Le salaire max du V2 (3 637 €) va à un homme, le mini de 2 495 € aussi.

Le salaire max du V1 (3 235 €) va à un homme, le salaire mini (2 256 €) aussi.

Ces graphes ne distinguent pas les hommes et les femmes.

Bilan Hommes/Femmes Techniciens

salaire	mini	moyen	max
II3	2119		
III1H	2130	2274	2378
III3H	2263	2385	2441
III3F	2697	2715	2732
IV1H	2530	2597	2714
IV1F	2639	2710	2780
IV2H	2200	2690	3002
IV2F	2722	2808	2922
IV3H	2250	2740	3122
IV3F	2854	2929	3014
V1H	2256	2613	3235
V1F	2306	2694	3101
V2H	2495	2967	3637
V2F	2600	3048	3335
V3H	2827	3380	3936
V3F	3176	3324	3664
V3+H	3371	3577	3885
V3+F	3361	-	-

Il s'agit du tableau récapitulatif de la population des techniciens :

II3/ 1homme

III1 : 5 hommes

III3 : 3 hommes, 2femme.

IV1 : 7 hommes, 4 femmes.

IV2 : 15 hommes, 6 femmes.

IV3 : 25 hommes, 3femmes.

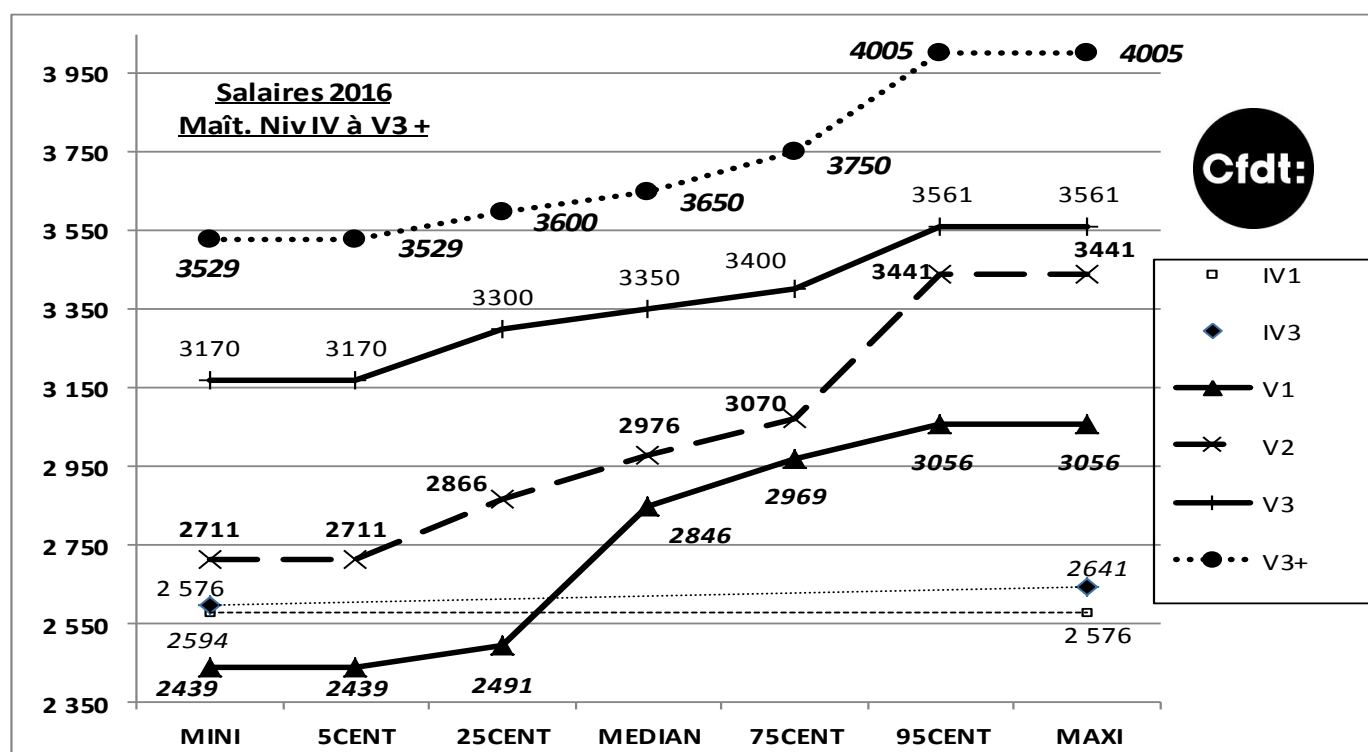
V1 : 116 hommes, 23 femmes.

V2 : 85 hommes, 18 femmes.

V3 : 63 hommes, 9 femmes.

V3+ : 13 hommes, 1 femme

LA MAITRISE :



Il existe une forte dispersion dans cette filière, les personnes constituant cette catégorie professionnelle proviennent de la population des ouvriers ou des techniciens. On y trouve 32 personnes dont 4 femmes classées de IV1 à V3+, salaire moyen de la catégorie 3 084 €.

Le salaire maxi 4 005 € va à un V3 femme et le mini 2 439 € va à un homme.

L'écart extrême est de 1 566 €.

Décomposition maîtrise : 1 IV1H, 1 IV2H, 2 IV3H, 6 V1H et 2F, 10V2H, 4 V3H et 1F, 4 V3+H et 1F.

Les mensuels V3 et V3+ ont une part variable : la PV moyenne est de 2 799 €

LES INGÉNIEURS ET CADRES :

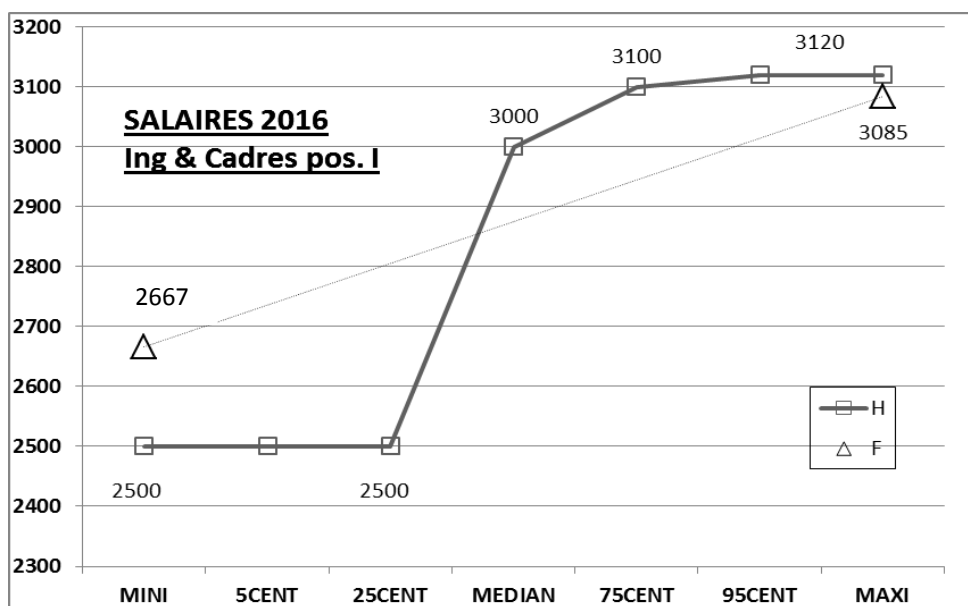
Quelques précisions :

Ces salariés sont payés sur 12 mois. Ils n'ont ni 13ème mois, ni prime d'ancienneté et effectuent une durée du travail généralement supérieure à celle des mensuels soit 1687 heures au lieu de 1575.

Les « forfaits heures » contrairement aux « forfaits jours » bénéficient d'avantages fiscaux pour les heures (Supplémentaires) au-dessus de 1600 heures.

- Dans notre analyse nous ne faisons référence qu'aux classifications de la convention collective nationale des Ing & Cadres de la métallurgie.
- Pour les Ing & Cadres, la CFDT a fait figurer sur le graphique la **part variable**, elle correspond à une **prime annuelle** versée l'année suivante (PVF pour les femmes et PVH pour les hommes).
- Cette année pour des raisons de lisibilité des graphes, nous avons regroupé les salaires des IIIA/IIIB sur le même graphe et les parts variables sur un second.

INGENIEURS & CADRES POSITION I :



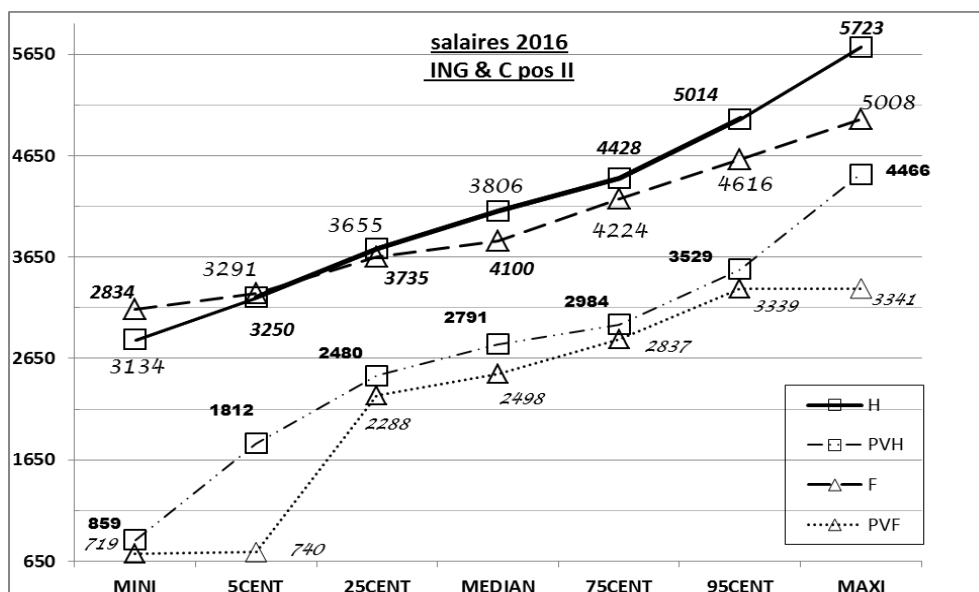
12 personnes, 10 hommes et 2 femmes.

Le salaire évolue de 2 500 € à 3 120 € pour les hommes et 2 667 € à 3 085 € pour les femmes.

Aucune part variable ne fut versée en 2016.



INGÉNIEURS & CADRES POSITION II :



La population de la catégorie est de 136 hommes et de 44 femmes. Nous avons regroupé les IIA et IIB.

120 hommes ont reçu de la PV et 33 femmes.

Le **salair**e mini Cadres Pos II est de 2 834 € (un homme) et le **maxi** 5 250 € (un homme).

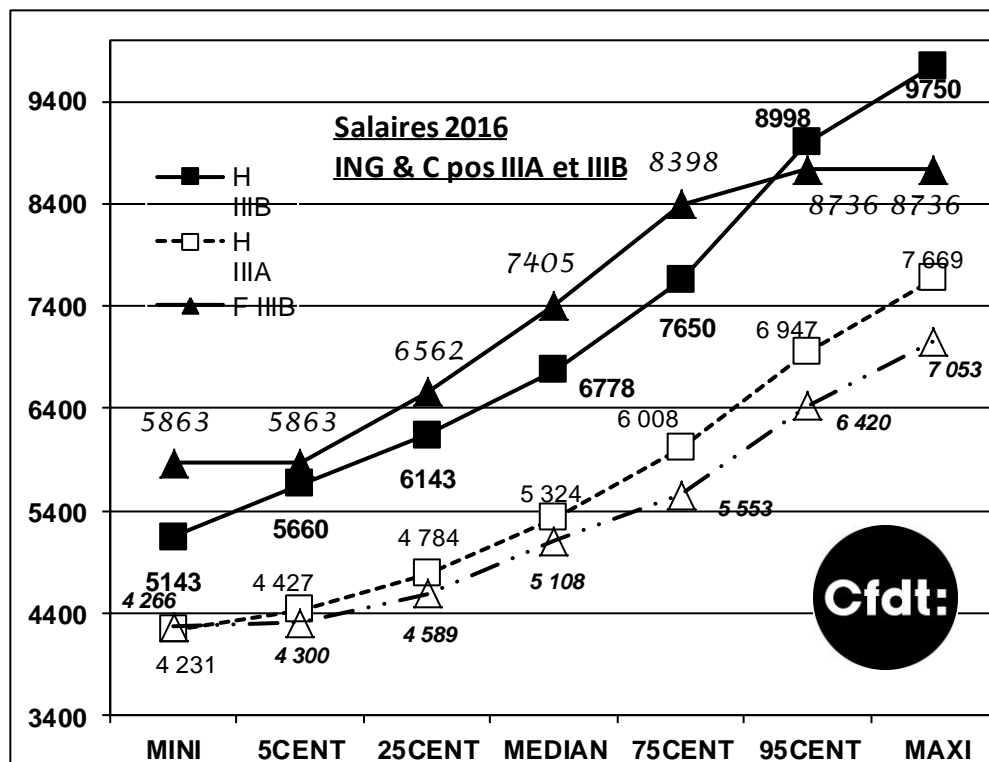
Le **salair**e **moyen** de la catégorie est de 3 954 € (3 938 € pour les femmes, 4 061 € pour les hommes).

La **part variable** va de 719 € à 5 723 €

L'ancienneté moyenne est de 13 ans et l'âge moyen de 41 ans.

Légende : Triangle = femmes, Carré = Homme

INGÉNIEURS & CADRES POSITION IIIA/IIIB:



POSITION IIIA :

160 hommes et de 48 femmes pour cette population.

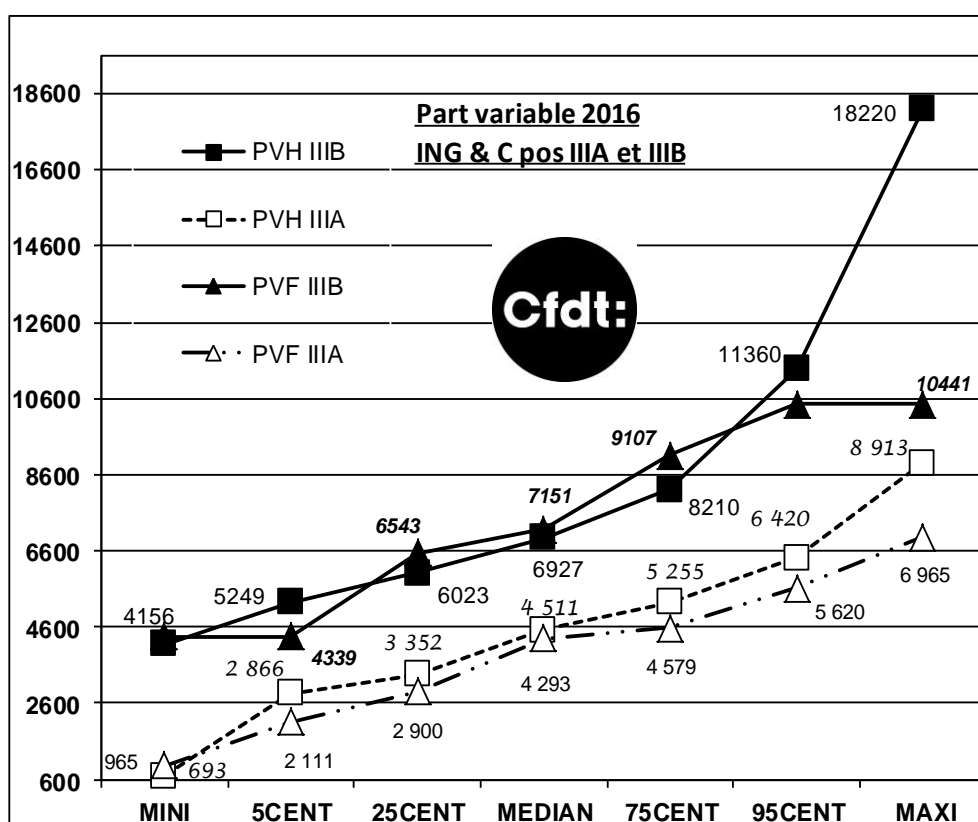
Le salaire mini de la catégorie, 4 231 € et le maxi 7 669 € vont à un homme.

Le salaire moyen de la catégorie est de 5 516 € pour les hommes et 5 246 € pour les femmes.

L'écart extrême pour cette population est de 3 438 € avec un âge moyen de 48 ans et une ancienneté moyenne de 18 ans pour les hommes.

Les femmes sont plus jeunes (42 ans) et ont une ancienneté égale à 12 ans.

157 hommes ont perçu de la part variable et 43 femmes. La part variable va de 693 € à 8 913 €.



POSITION IIIB

La population des IIIB est de 84 hommes et 19 femmes.

Le salaire moyen de la catégorie est de 6 982 € pour les hommes et 7 359 € pour les femmes.

Le salaire mini de la catégorie est de 5 143 €, un homme, et le maxi 9 750 € va à un homme. L'écart extrême pour cette population est de 4 607 €. L'ancienneté moyenne est de 21 ans, l'âge moyen de 52 ans pour les hommes. Les femmes sont plus jeunes (50 ans) et ont une ancienneté moyenne de 20 ans.

80 hommes et 18 femmes ont perçu de la part variable qui va de 4 156 € à 18 220 €.

Sur TED, nous avons 29 IIIC (24H et 5F) : 1 IIIC est salarié et payé par TED (salaire, 8 391 € et PV, 9 502 €), 25 sont gérés par le Groupe et leurs salaires sont intégrés dans la masse salariale TED-SAS et 3 sont détachés. Le salaire moyen est de 9 406 €.

BILAN DES AUGMENTATIONS/PROMOTIONS POUR L'ANNEE 2016.

OUVRIERS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	294	42	169	211	71,8
FEMMES	129	13	59	72	55,8
ENSEMBLE	423	55	228	283	66,9

ADMINISTRATIFS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	5	1	4	5	100,0
FEMMES	11	1	7	8	72,7
ENSEMBLE	16	2	11	13	81,2
NIV 5	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	9	0	9	9	100,0
FEMMES	51	5	38	43	84,3
ENSEMBLE	60	5	47	52	86,7

Cfdt:

TECHNICIENS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	53	12	28	40	75,5
FEMMES	16	0	12	12	75,0
ENSEMBLE	69	12	40	52	75,3
NIV V	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	272	37	201	238	87,5
FEMMES	46	2	39	41	89,1
ENSEMBLE	318	39	240	279	87,7

MAITRISE

NIV III à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	3	1	2	3	100,0
FEMMES	0	0	0	0	0
ENSEMBLE	3	1	2	3	100,0
NIV 5	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	23	3	18	20	86,9
FEMMES	4	1	3	4	100,0
ENSEMBLE	27	4	21	24	88,9

MENSUELS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	355	56	203	259	72,9
FEMMES	156	14	92	106	67,9
ENSEMBLE	511	70	295	365	71,4

NIV V	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	304	40	228	268	75,4
FEMMES	101	8	80	88	87,1
ENSEMBLE	404	48	308	356	88,1

Cfdt:

ENSEMBLE DES MENSUELS

	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	659	96	431	527	80,0
FEMMES	257	22	172	194	75,5
ENSEMBLE	916	118	603	721	78,7

INGENIEURS ET CADRES

POS 2	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	115	6	102	108	93,9
FEMMES	34	0	28	31	91,2
ENSEMBLE	151	8	130	138	91,4

POS 3A	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	148	2	135	137	92,6
FEMMES	43	3	38	41	93,5
ENSEMBLE	191	5	173	178	93,2

POS 3B	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	70	4	60	64	91,4
FEMMES	17	0	14	16	94,1
ENSEMBLE	87	7	78	80	91,9

POS 3C	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	24	2	20	22	91,6
FEMMES	5	0	5	5	100,0
ENSEMBLE	29	2	25	27	93,1

ENSEMBLE DES INGENIEURS ET CADRES

	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	357	14	317	331	92,7
FEMMES	99	3	85	88	88,9
ENSEMBLE	456	17	402	419	91,2

COMMENTAIRES CFDT :



- Il y a eu plus d'augmentations individuelles pour les mensuels en 2016 qu'en 2015 (78,7% contre 66,9%).
- Pour les niveaux I à IV, le pourcentage de promus/augmentés est de 71,4% (54,4% en 2015). Ils représentent 37,2% de la population de l'entreprise et le poids de l'augmentation générale est important. Il reste **souvent** peu pour les individuelles. **Malgré tout la CFDT reste favorable à l'AG forte en somme fixe.**
- Pour les niveaux V, le nombre de salariés ayant une mesure individuelle est de 88,1% (81,7% en 2015). Pour ceux qui n'ont eu que la mesure générale, ils sont comptabilisés comme n'ayant pas eu de mesure individuelle.
- Les ingénieurs et cadres sont complètement individualisés, 91,2% de ceux-ci (93,0% en 2015) ont bénéficié d'une mesure salariale.
- Concernant les écarts entre les femmes et les hommes dans TED, pour les niveaux V, 87,1% des femmes ont été promues/augmentées contre 75,4% pour les hommes, 88,9% pour les femmes I/C contre 92,7% pour les hommes. Pour les niveaux I à IV, le retard perdure encore (-5 points par rapport à leur collègues masculins), amélioration par rapport à 2015, cet écart était de 7,4 points. 43,8% des femmes sont dans les niveaux I à IV, soit presque une femme sur 2 ! L'accord égalité H/F avec son 0,1% permet de corriger ces anomalies. 35 salariées ont bénéficié de cette mesure en 2016, (14 OPF, 5 admF, 5 techF, 11 I/CF). Attention, nous rappelons que cette mesure spécifique (0,1%) ne doit pas se substituer à la politique salariale, elle a pour vocation de corriger les situations anormales.
- **L'écart** entre le plus grand salaire connu 9 750 € et le plus bas 2 117 € est de **7 633 €**.



Vélizy, le 12 janvier 2017